



Dépôt multiple de noms de domaine

Par **BACHE**, le **12/01/2012** à **10:58**

Bonjour,

Une époque il était "à la mode" de faire déposer plusieurs noms de domaine en .com, .fr, .net... ainsi que tous les dérivés possibles.

Est-il nécessaire de déposer des dizaines de noms de domaine sur un nom de marque que j'ai déposé à l'INPI ?

Un seul nom de domaine ne suffit-il pas puisque la propriété de ma marque est déposée ?

Par **NOSZI**, le **23/01/2012** à **18:12**

Bonjour,

Votre marque vous permettra de contester la réservation postérieure d'un nom de domaine identique s'il ce nom de domaine est exploité pour une activité identique ou similaire à votre marque.

En revanche, elle ne vous permettra pas de vous opposer à la réservation d'un nom de domaine qui, soit ne serait pas exploité, soit serait exploité pour des activités différentes de la votre.

Cordialement